Maroc : mariée de force à son violeur, une jeune fille de 16 ans se suicide (màj)

15/03/2012 à 22h56
Addendum 15/03/12

Elle s'appelait Amina Al Falali, elle avait 16 ans. […] Le drame a provoqué une vaste mobilisation sur la blogosphère et dans les médias. […]

Dans la loi marocaine, le viol est considéré comme un délit, et **est punit au maximum de 5 ans de prison**. Le violeur a **la possibilité de choisir** entre l'emprisonnement ou le mariage avec sa victime.

En Tunisie et en Algérie également, si la victime épouse son violeur, celui-ci échappe aux poursuites.

Dans de nombreuses familles où le poids de la tradition et de la religion est très fort, **la perte de la virginité hors du mariage est considéré un déshonneur pour la famille**. Souvent, des arrangements sont trouvés, avec la contribution de la justice, pour que les filles violées épousent leur agresseur. Le Maroc n'est pas le seul pays du Maghreb dans cette situation. En Tunisie et en Algérie également, si la victime épouse son violeur, celui-ci échappe aux poursuites.

Le Figaro

Selon le journal local de Larache (au Nord du Maroc), Al Massae, une marocaine de 16 ans s'est donnée la mort samedi dernier en ingérant de la mort-aux-rats. Elle a commis ce geste désespéré après avoir été obligée de se marier avec son violeur, de 10 ans son aîné.

Pour éviter la « Hchouma », le déshonneur, la famille de la victime et la famille du violeur se sont entendues sur un mariage pour que l'affaire ne s'ébruite pas. La jeune fille a subi dès lors des maltraitances de sa belle-famille et de son époux. Elle n'a pu trouver aucun soutien auprès de sa propre famille, ni auprès des autorités puisqu'au Maroc, **la loi permet à un violeur d'être exempté de toutes sanctions s'il se marie avec sa victime**. […]

Afriquinfos

Merci à Musultaré